



# Ressources pédagogiques

## ÉTABLIR L'HORAIRE

### Le travail d'un député

#### Qu'est-ce qui attend la personne élue à la Chambre des communes?

- À la Chambre des communes, le député débat de questions d'actualité susceptibles de toucher tous les Canadiens. Son bureau de la colline du Parlement et celui de sa circonscription sont des points de convergence de multiples demandes, préoccupations, problèmes et idées des citoyens. Chacun à leur façon, les députés jettent un pont entre les régions du Canada et le siège du gouvernement fédéral à Ottawa.
- Dans son travail, le député traite d'une foule de sujets et rencontre des personnes de sa circonscription et de partout dans le monde. Il a des causes à défendre, des gens à aider et des politiques nationales à définir et à appliquer. À la fin de la journée, seul le député peut dire s'il est satisfait de sa contribution et s'il a l'impression d'avoir changé des choses. Une fois tous les quatre ou cinq ans il doit répondre de ses actes devant les électeurs canadiens.
- Le député n'est pas tenu d'être présent à la Chambre chaque jour de séance. Il y passe environ une quinzaine d'heures par semaine, et le whip de chaque parti décide quand il est impératif qu'un député soit présent. Quand il n'est pas présent à la Chambre, le député peut assister à une réunion ou faire du travail de circonscription.
- Tous les sénateurs et les députés appartenant au même parti politique assistent chaque semaine à une réunion du caucus pour discuter d'orientation et de stratégie.

#### Les députés :

- siège souvent à deux comités
- rencontre ses commettants régulièrement
- assiste aux exposés de groupes d'intérêts
- reçoit des invitations à des activités publiques et politiques
- accorde des entrevues aux médias
- lit les lettres reçues de ses commettants et y répond
- prend la parole devant des groupes d'élèves et autres
- se rend dans sa circonscription presque toutes les fins de semaine ainsi que les semaines où la Chambre ne siège pas
- a des obligations personnelles ou familiales